



DELIBERATION DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON

Envoyé en préfecture le 20/01/2022

Reçu en préfecture le 20/01/2022

Affiché le

ID : 065-246500573-20220118-2022_7-DE



L'an deux mille vingt-deux, le 18 janvier, à 18h00, le Conseil Communautaire, dûment convoqué le 11/01/2022, s'est réuni en session ordinaire, à la salle du Terminus à Arreau, sous la Présidence de M. CARRERE.

Nombre de membres en exercice : 62 Nombre de membres présents : 44 Nombre de suffrages exprimés : 51 Votes Pour : 51 Vote(s) Contre : 0 Abstention(s) : 0	Objet : AVELO2 : Développer le système vélo dans les territoires N° 2022-7
--	--

Présents (35) : GOUBE Nicole, MOUNIQ Jean, CASPAR Elvire, BUERBA Jean-Pierre, CARRERE Philippe, ESTRADÉ Pierre, DUBARRY Jean-Bertrand, PUYAU Maryse, SAINT-PASTEUR Marcel, MALERE Hélène, DESCOUENS Bernard, PAUCIS Jean, ANGLADE Jean-Louis, GAILHARD Christophe, FINES Frédéric, ARMANET Henri, RICARD Louis, RODRIGUEZ Marie-José, CARTAN Olivier, MUR François, RAHALI Sabine, RIVIERE Alain, BRUNET André, BALAGNA Patrice, GAY Eric, LACAZE Noël, PELIEU Michel, CLIMENT Emmanuel, ROBIN Isabelle, ACCHINI Nicole, AIZIER Philippe, BOURREC Christophe, MIR André, BEYRIE Maryse, ISOART Jean-Michel.

Présents en vision (9) : VIDAILLET Jocelyne, LLOP Frédéric, BESSONE Michel, CONSTANTIN Luce, DUBERNARD Alain, PETIT Caroline, HELARY Yann, LEGOFF Stéphanie, DELOM Christian.

Présents non votant en visio : PICHON Evelyne, ROUSSEL Jean-Claude.

Absents (11) : PUCEL Matthieu, GRANGE Jean-Baptiste, GISTAU Patrick, ESCOULA Bernard, GALAUP Dominique, CHAZOTTES Michel, BRUN Didier, JARENO Sandra, OZUN Benjamin, FORTINE Didier, CASCARRE Victor.

Procurations (7) :
DESMARAIS Nadine à BUERBA Jean-Pierre
DUNAN Anne à CARRERE Philippe
SOLANA Michel à RICARD Louis
BERTRANUC Evelyne à DESCOUENS Bernard
DARAN René à AIZIER Philippe
NARS Aline à MIR André
SALAT Jacques à BOURREC Christophe

Georgette DUGARDIN a été élue secrétaire de séance à l'unanimité.

Monsieur le Président rappelle que la Communauté de Communes Aure Louron a soutenu le PETR du Pays des Nestes dans le cadre de la candidature à l'appel à projets de l'ADEME : AVELO2 « Développer le système vélo dans les territoires ».

Au même titre que la CCAL, ont également apporté leur soutien : les Communautés de Communes Neste Barousse et Plateau de Lannemezan.

Cet appel à projet a pour ambition de permettre le développement d'une politique cyclable et la mise en œuvre de nouvelles solutions pour les déplacements du quotidien.
Le PETR a été Lauréat à cet appel à projets.

Le plan d'actions comprend notamment :

- La mise en œuvre d'un schéma directeur vélo en Pays des Nestes,
- L'acquisition d'une flotte de vélos à assistance électriques répartie sur les 3 Communautés de Communes,
- Mise en place d'événementiels et création d'outils de communication pour mettre en œuvre une culture vélo sur les territoires des Communautés de Communes,
- L'animation dédiée au développement de la politique cyclable (réorientation d'un poste existant au sein du PETR (0.50 ETP)).

L'engagement financier des trois Communautés de Communes est sollicité.

Le plan de financement présenté par le PETR est le suivant :

Vers un Pays des Nestes Cyclable (VPNC) / Janvier 2022 – Décembre 2024				
Dépenses	€	Recettes	%	€
Axe 1 : Schéma directeur vélo	50 000,00	ADEME (axe 1, 2 et 3)	30	52 000,00
Axe 2 : Emergence Vélos de Pays	45 000,00	ADEME (axe 4)	29	51 550,00
Axe 2 : Charges connexes	6 750,00	CONSEIL DEPARTEMENTAL (axe 1)	3	6 000,00
Axe 3 : Communication	9 000,00	AUTOFINANCEMENT	38	68 050,00
Axe 3 : Charges connexes	1 350,00			
Axe 4 : Ingénierie	63 000,00			
Axe 4 : Formation	500,00			
Axe 4 : Equipement	2 000,00			
TOTAL	177 600,00		100	177 600,00

Le reste à charge des EPCI intervenant sur les axes 1, 2 et 3 sera de 46 000,00 € (CCAL : 15 180€ / CCPL : 21 160 € / CCNB : 9 660 €) et s'étalera sur deux exercices financiers : 2022 et 2023.

Le reste à charge pour la CCAL serait de 15 180 € réparti sur 2 ans.

Après en avoir délibéré et à l'unanimité des membres présents et représentés, le Conseil Communautaire décide :

- D'approuver le plan de financement prévisionnel proposé par le PETR Pays des Nestes pour la réalisation du programme AVELO2 de l'ADEME ;
- De valider la participation financière de la CCAL à hauteur d'un montant maximum de 15 180 € répartis sur 2 ans,
- D'autoriser Monsieur le Président à signer toutes pièces utiles à l'exécution de la présente délibération.

Ainsi fait et délibéré les jour, mois et an que dessus

Le Président
Philippe CARRERE

COMMUNAUTE DE COMMUNES AURE LOURON
Château de Ségure
65240 ARREAU